

<b>EBEN CONSEIL FORMATION</b>	<b>PROGRAMME DETAILLE RECYCLAGE S.S.I.A.P. 1</b>	<b>AGREMENT</b>
-----------------------------------	--	-----------------

## **PROGRAMME DU STAGE RECYCLAGE SSIAP 1**

**Réf : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité des ERP et des IGH**

<b>Nombre de stagiaires maximum</b>	15
<b>Durée du stage</b>	14 heures
<b>Date de la formation</b>	Du au
<b>Lieu de réalisation de la formation</b>	EBEN CONSEIL FORMATION 5-7 Rue Marcelin Berthelot 92160 Antony

### **Pré requis au recyclage (annexe V de l'arrêté de référence):**

Le candidat doit être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou d'une équivalence

### **Maintien des connaissances et obligations (Art. 7 de l'arrêté de référence):**

- Les personnels des services de sécurité incendie **en exercice** sont soumis à un **recyclage triennal. A l'issue du stage**, une attestation dont le contenu minimal est décrit en annexe XII est délivrée par le centre de formation agréé.
- Ils sont soumis tous les **2 ans** à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.
- Les personnels titulaires du diplôme SSIAP 1 ayant **dépassé la date limite** de recyclage ou **ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité** d'agent de sécurité **durant les 36 derniers** mois doivent se soumettre à une **remise à niveau** pour accéder à l'emploi.
- Les personnes possédant des diplômes de différents niveaux (CAP, BP, BAC, ...) doivent se recycler.

### **Dispositions particulières (art. 15 de l'arrêté de référence) :**

- Les titulaires des diplômes doivent, **au préalable**, être titulaires d'une qualification de **secourisme** en cours de validité pour être admis en recyclage.
- Un diplôme par équivalence est remis lors du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues comme équivalentes pour exercer un emploi.

### **Validation (annexe V de l'arrêté de référence) :**

Le candidat doit être présent à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas d'une défaillance notoire le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.

EBEN FORMATION CONSEIL	OBJET	REVISION	CREATION	DESTINATION	PAGE
	SSIAP 1	-	15/01/2021	DOS.AGREMENT	1/2

## RECYCLAGE DE L'AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE

<b>séquence 1</b>	<b>Prévention</b>	<b>Formateur</b>	<b>05H00</b>
<b>Contenu</b>	Evolution de la réglementation (nouveau textes, ...) Accessibilité du public	(1)	04H00
<b>Application</b>	- QCM « blanc »		01H00

<b>séquence 2</b>	<b>Moyens de secours</b>	<b>Formateur</b>	<b>03H00</b>
<b>Contenu</b>	- Agents extincteurs - SSI - Moyens d'extinction	(1)	03H00

<b>séquence 3</b>	<b>Mise en situation d'intervention</b>	<b>Formateur</b>	<b>06H00</b>
<b>Contenu</b>	- L'action face à différents contextes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fumées, incendie</li> <li>➤ Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime</li> <li>➤ Méthode d'extinction d'un début d'incendie</li> <li>➤ Protection individuelle</li> <li>➤ Levée de doute</li> </ul> - L'utilisation des moyens de communication mobiles	(1)	02H00
<b>Application</b>	- Exercice d'extinction sur feu réels de diverses classes au moyen : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'un extincteur adapté aux risques</li> <li>➤ d'un RIA</li> </ul> - Cas concret		04H00

<b>REF.</b>	<b>Nom du formateur</b>	<b>Qualité/Fonction</b>	<b>Qualification</b>
<b>(1)</b>	M. MERABTENE CHAABANE	Formateur EBEN CONSEIL FORMATION	SSIAP 3